

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection160\\_Correspondances : 1857-1874](#)[Item](#)[Pont-sur-Seine, le 28 novembre 1865, Auguste Casimir Périer à François Guizot](#)

## **Pont-sur-Seine, le 28 novembre 1865, Auguste Casimir Périer à François Guizot**

**Auteurs : Casimir-Périer, Auguste (1811-1876)**

### **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### **Les mots clés**

[Conditions matérielles de la correspondance](#), [Enfants \(Guizot\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#)

### **Relations entre les lettres**

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### **Présentation**

Date1865-11-28

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### **Information générales**

LangueFrançais

Cote3, AN : 163 MI 42 AP 160 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

### **Citer cette page**

Casimir-Périer, Auguste (1811-1876), Pont-sur-Seine, le 28 novembre 1865, Auguste Casimir Périer à François Guizot, 1865-11-28.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 26/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6330>

## Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Val-Richer (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Pont-sur-Seine (Aube)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 07/06/2024 Dernière modification le 18/06/2024

---

37.

Monsieur le Ministre  
28 Nov. 1865

Monsieur,

La lettre que j'ai eu l'honneur  
de vous adresser hier sous  
enveloppe que mon fils m'a  
renvoyée de Paris, et que j'ai reçue  
ce matin, m'a permis par la suite  
un instant à vos réponses pour  
vous faire connaître la situation  
des choses.

La Régie d'Angers avait d'abord  
décidé la création d'une place de  
régisseur adjoint et M. Sambucetti  
fut choisi. Pendant que M. le B<sup>e</sup> de  
Lafrange, régisseur depuis plusieurs  
années, homme excellent et fort

comme de bon, de l'instaurer Melode  
et puis de la fin, terraigna un  
vif d'été de voir son fils entrer dans  
la vie. Comme adjoind, après  
de le préparer à lui succéder.

M. de la Grange descendit de  
de l'ancien l'homme du fondateur de  
celle, le fils et un jeune homme  
historique, ancien d'ici de l'école  
polytechnique, habité dans le  
pays où il a une fort bonne  
position. Tous ces titres, joints aux  
instances de son père, déterminèrent  
la Régie à faire une exception,  
mais il fut décidé que le droit  
sans exception. à la mort de M. de  
de la Grange, une délimitation

de la Régie,  
à leur succéder,  
adjoind, d'habiter  
à y aurait à  
et adjoind est  
la Grange.

leur de, assure  
de la C<sup>te</sup> d'Etat  
pour demander  
dans le conseil  
officiellement  
se faire connaître  
la fortune de  
M. de la Grange  
legislatif. J'ai  
depuis, en fait  
protester contre

à la Régie, appelant Mr. Sambucet  
à son successeur, comme le plus ancien  
adjoint, M. de Courmoulin qu'il  
n'y avait, à l'époque, qu'un adjoint.  
Cet adjoint est aujourd'hui M. de  
la Grange.

M. de Courmoulin le plus ancien  
de la Cie s'étant absent à la Régie  
pour demander l'entrée de sa femme  
dans le conseil d'ad<sup>min</sup> a reçu  
officiellement les capitulations.

J'aurais très volontiers communiqué  
la justice. Mais il s'agit de l'Etat le  
B<sup>on</sup> de Demost, député au Corps  
Législatif. J'ajoute qu'il a écrit  
depuis, en fort mauvais termes, pour  
protester contre une décision faite

par surprise à son insu, attendu  
qu'il n'avait jamais eu le dessein  
et n'aurait jamais l'intention  
d'entrer dans la loge.

Tous voyez, Monsieur, que pour  
le moment il n'y a rien à faire,  
mais j'ajoute fermement que ce ne  
sera pas une question de temps.  
Je ne puis toucher de la confiance dont  
vous m'honorez. M. Schmitt a des  
devoirs particuliers à ma pupille  
et à mon amitié, sans parler de  
ceux que vous lui conferez naturellement  
par le fait de moi et par d'autres mes collègues.  
Il traitera avec sagesse et utile collaboration  
il réunira toutes les conditions possibles  
et une formation suffisante.

Je suis, Monsieur, à vos pieds, l'assuré  
de mon dévouement respectueux et sincère,  
Carrivier